Communiqué de presse conjoint

Pour publication immédiate

Date: Le 7 septembre 2016

Pour toute question aux médias, s'adresser à :

Martha Wanjala: +254 725247454

martha.wanjala@unwomen.org

Penangnini Touré: +254 715703417

tourep@un.org

Appel à l'inclusion des femmes dans les processus de paix : ONU-Femmes lance une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en Afrique orientale et australe

Nairobi (Kenya), le 7 septembre 2016 : Selon l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, l'autonomisation des femmes contribue au succès des pourparlers de paix et à l'instauration d'une paix durable, accélère le redressement économique, renforce les opérations de maintien de la paix, améliore l'assistance humanitaire et peut aider à contrer l'extrémisme violent.

L'étude, qui porte sur la région de l'Afrique orientale et australe, a été lancée aujourd'hui par ONU-Femmes et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Elle a pour but d'enquêter sur la mise en œuvre des engagements pris à l'égard du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans le monde et d'examiner le paysage changeant de la paix et de la sécurité mondiales; elle s'achève par une série de recommandations ambitieuses sur la voie à suivre.

« Ensemble, nous devons veiller à ce que la prochaine génération connaisse une région fondée durablement sur la paix, le développement et l'égalité des sexes » commente Mme Jebbeh Forster (ONU-Femmes), Conseillère principale sur la paix et la sécurité, lors de cette retraite.

Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, a noté que la région était le chef de fil de l'Afrique s'agissant de la représentation des femmes aux postes de décision dans les opérations de maintien de la paix. Elle a rappelé que les organes régionaux tels que l'Union africaine (UA), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté de l'Afrique de l'Est

(CAE) étaient fortement attachés aux principes de la résolution 1325, à laquelle les États Membres avaient souscrit. Elle a noté, toutefois, que si d'importants progrès avaient été réalisés dans certains domaines, dans d'autres les succès avaient été mitigés. De nouvelles menaces mettaient en péril la sécurité des femmes : le niveau élevé des abus sexuels et des violences à l'égard des femmes, l'extrémisme violent, le manque de visibilité et de représentation des femmes dans les processus de paix officiels et l'insuffisance des ressources allouées aux besoins des femmes en matière de récupération et de réintégration. Toutes ces menaces compromettaient la sécurité des femmes et leur émancipation, ainsi que l'égalité des sexes et, par suite, l'instauration d'une paix et d'un développement durables.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, a coparrainé le lancement de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que le lancement officiel, dans la région, de la stratégie pour les Grands Lacs élaborée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à l'appui de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. L'Accord-cadre a pour but de promouvoir une paix et un développement durables dans la région des Grands Lacs en mettant l'accent sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes.

Comme M. Djinnit l'a fait observer dans ses remarques liminaires : « Nous savons tous que des progrès ont été faits dans la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique orientale et australe. Cependant, les défis et les difficultés qui subsistent sont considérables et il faudra, pour les surmonter, un engagement collectif, des ressources et des efforts. »

Comme l'a précisé M. David Clapp, Coordonnateur de la plateforme sous-régionale du PNUD pour l'Afrique orientale et australe : « Le Cadre stratégique tend spécifiquement à répondre au besoin d'assurer la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs, délivrée des abus sexuels et des violences faites aux femmes, où les femmes et les filles pourront participer à l'édification de la paix et à la croissance économique, et bénéficier d'un accès égal aux bienfaits du développement durable. »

Le lancement de cette initiative a rassemblé des représentants gouvernementaux de la région de l'Afrique orientale et australe, des membres du corps diplomatique, des organismes des Nations Unies, des représentants des institutions régionales, y compris l'UA, les secrétariats de la CIRGL et de la SADC, les organisations de la société civile et des personnalités éminentes qui œuvrent pour la paix et la sécurité.

Dans ses principales conclusions et recommandations, l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité explore sept domaines thématiques déterminants en comptant sur les acteurs clés pour superviser l'exercice des responsabilités concernant les femmes, la paix et la sécurité. Ces sept domaines thématiques sont les suivants :

- Faire participer les femmes : la participation des femmes au processus de paix a des effets positifs en impulsant le commencement, la reprise ou l'aboutissement des négociations, en particulier lorsque l'élan initial s'essouffle ou que les pourparlers sont au point mort.
- Protéger les droits des femmes et des filles dans une perspective humanitaire : une attention accrue doit être accordée aux violences contre les femmes et les filles, en particulier aux sévices sexuels en période de conflit, débouchant sur une plus grande visibilité, des plaidoyers au plus haut niveau et la mise au point d'outils techniques. Toutefois, le financement alloué aux programmes et aux services en faveur des survivantes est trop insuffisant.
- S'engager vers une évolution de la justice : la justice doit évoluer pour pouvoir s'attaquer non seulement aux violations dont les femmes sont singulièrement les victimes mais aussi aux inégalités sous-jacentes qui rendent les femmes et les filles vulnérables en temps de conflit et qui permettent de prendre la mesure des séquelles des violations de leurs droits dont elles ont fait l'expérience.
- Maintenir la paix dans un monde de plus en plus militarisé : il faut s'intéresser davantage à la démilitarisation et élaborer des stratégies efficaces pour prévenir les conflits et protéger les populations civiles dans la non-violence. L'étude montre, à cet égard, que la présence de femmes dans le secteur de la sécurité diminue sensiblement le nombre des plaintes pour inconduite et abus des armes, tout en donnant une meilleure image des forces militaires, en améliorant l'accès aux communautés et aux informations vitales, et en conduisant à un taux de dénonciation plus élevé des sévices sexuels et des crimes à l'égard des femmes.
- Édifier des sociétés inclusives et pacifiques après un conflit : dans les pays touchés par un conflit ou en période de relèvement, les femmes n'ont guère accès aux opportunités économiques nécessaires à leur survie; elles restent confrontées à des violences quotidiennes dans leurs foyers et leurs communautés; elles doivent se battre pour supporter le lourd fardeau que leur imposent les soins à leur famille et aux personnes dépendantes; et elles doivent continuer d'endurer les séquelles émotionnelles et physiques du conflit, sans soutien ni reconnaissance. Après un conflit, les violences contre les femmes augmentent souvent, d'où la nécessité de reconstruire les institutions judiciaires.
- Prévenir les conflits: les États où les inégalités entre les sexes sont moins criantes sont aussi les moins enclins à recourir à l'usage de la force. L'incidence des normes sexospécifiques, des relations hommes-femmes et des inégalités entre les sexes sur la possibilité de voir éclater un conflit doit être davantage reconnue.
- Contrer l'extrémisme violent : quelle que soit la région, un trait commun à tous les groupes extrémistes est que leur avancée s'est toujours accompagnée d'attaques contre les droits des femmes et des filles, qu'il s'agisse de leur droit à l'éducation, de leur participation à la vie publique ou de leur droit à disposer de leur corps.

Beaucoup de pays africains ont élaboré des Plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Plan d'action national du

Kenya a été lancé cette année à l'occasion de la Journée internationale de la femme par la première dame du pays, Mme Margret Kenyatta.

La résolution 1325, qui constitue un cadre juridique et politique innovant, reconnaît l'importance de la participation des femmes et de l'inclusion d'une perspective sexospécifique dans les négociations pour la paix, les processus politiques, la planification des actions humanitaires, les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix après un conflit et la gouvernance.

ONU-Femmes est un organisme des Nations Unies dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes, défenseur mondial de la cause des femmes et des filles, a été créé pour accélérer les progrès dans la satisfaction de leurs besoins partout dans le monde.

Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs milite pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.